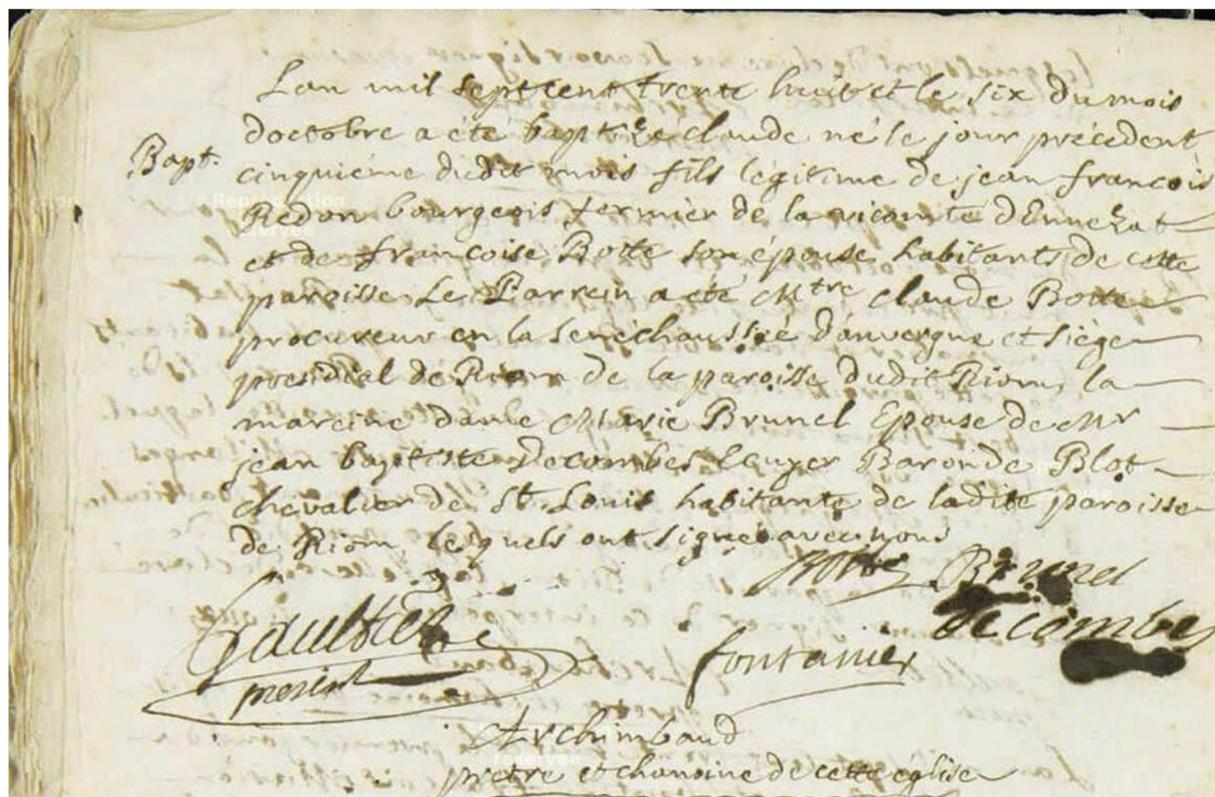


Claude REDON 1738 - 1820



Il est né à Ennezat le 5 octobre 1738.



Il est le fils de Jean François Redon, bourgeois et fermier de la vicomté d'Ennezat et de Françoise Botte dont la famille est riomoise.

Claude Redon est infirme dès la naissance, une infirmité moins douloureuse que difforme et pénible, dit son petit neveu ; il va se consacrer aux études sous l'autorité d'un oncle, Jacques Redon, chanoine et prêtre oratorien, peut-être a-t-il fait ses études au collège de l'Oratoire* de Riom.

** L'Oratoire de Saint Philippe Néri ou Confédération des oratoriens de Saint Philippe Néri est une société de vie apostolique catholique fondée à Rome par Saint Philippe Néri au XVI^e siècle. C'est une société de prêtres séculiers, sans vœux, mais vivant en commun, dans le but de travailler à la sanctification de ses membres et à celle de son prochain par la prédication et l'enseignement. Sa règle fut approuvée par Paul V en 1612.*

Une société fille, distincte et indépendante de l'Oratoire de Saint Philippe Néri, fut fondée à Paris par le futur cardinal Pierre de Bérulle en 1611, la Société de l'oratoire de

Jésus afin d'élever le niveau religieux, spirituel et moral du clergé français, et voué en particulier à l'enseignement.

Elle connut un succès fulgurant, et vingt ans après sa fondation elle comptait déjà soixante-et-onze établissements.



1618 : création des oratoires de Riom, Nancy (alors capitale du Duché de Lorraine), Troyes, Nevers, Rome (Saint-Louis-des-Français)

1644 : création de l'oratoire de Clermont-Ferrand

Dès le XVII^e siècle, les collèges oratoriens marquent leur rivalité en France avec l'enseignement des jésuites.

L'Oratoire de France regroupe actuellement 42 membres présents en 13 implantations.

La bibliothèque de l'Oratoire comprenait un nombre important de manuscrits en langues orientales, en hébreu particulièrement, acquis par Achille de Harlay de Sancy. Ces manuscrits ont été décrits par Salomon Munk et sont conservés, ainsi que les notices qu'il a rédigées, à la Bibliothèque nationale de France.

A l'âge de 17 ans, son père l'envoie à Paris où il fait de brillantes études sans se laisser distraire par les plaisirs faciles de la capitale. Au cours de cette période, une terrible maladie ? met ses jours en danger. "Quel courage" s'écriait son grand-oncle Villevaud, grand-père du ministre Malouet.

A peine sorti de l'école de jurisprudence, il est reçu avocat en Parlement. Il revient alors en Auvergne et il frappe aux portes de la sénéchaussée de Riom. C'est dans ce temple sacré de la Justice qu'il débute avec la gravité, la sagesse, l'éloquence, la maturité d'un vieil orateur.

Louis XVI, sur la sollicitation et le rapport de M. de Chazerat, le dernier intendant d'Auvergne avant la Révolution (1774-1789) l'appelle aux fonctions de premier échevin* de la ville de Riom, il est, sous l'Ancien Régime, un magistrat communal équivalent à l'actuel titre de conseiller municipal.

** Un échevin est historiquement, au Nord de la France au Moyen Âge, un magistrat, nommé par le seigneur pour rendre la justice sur ses terres.*

Lors de la réunion des Etats de la Province, il est élu député par ses concitoyens.

La sénéchaussée de Riom envoie vingt députés, dont dix appartiennent au tiers-état.

M. Malouet, intendant de la marine et cousin de M. Redon, est nommé par acclamation et, le 20 mars 1789, Claude Redon est élu député à une majorité de 293 voix sur 385.

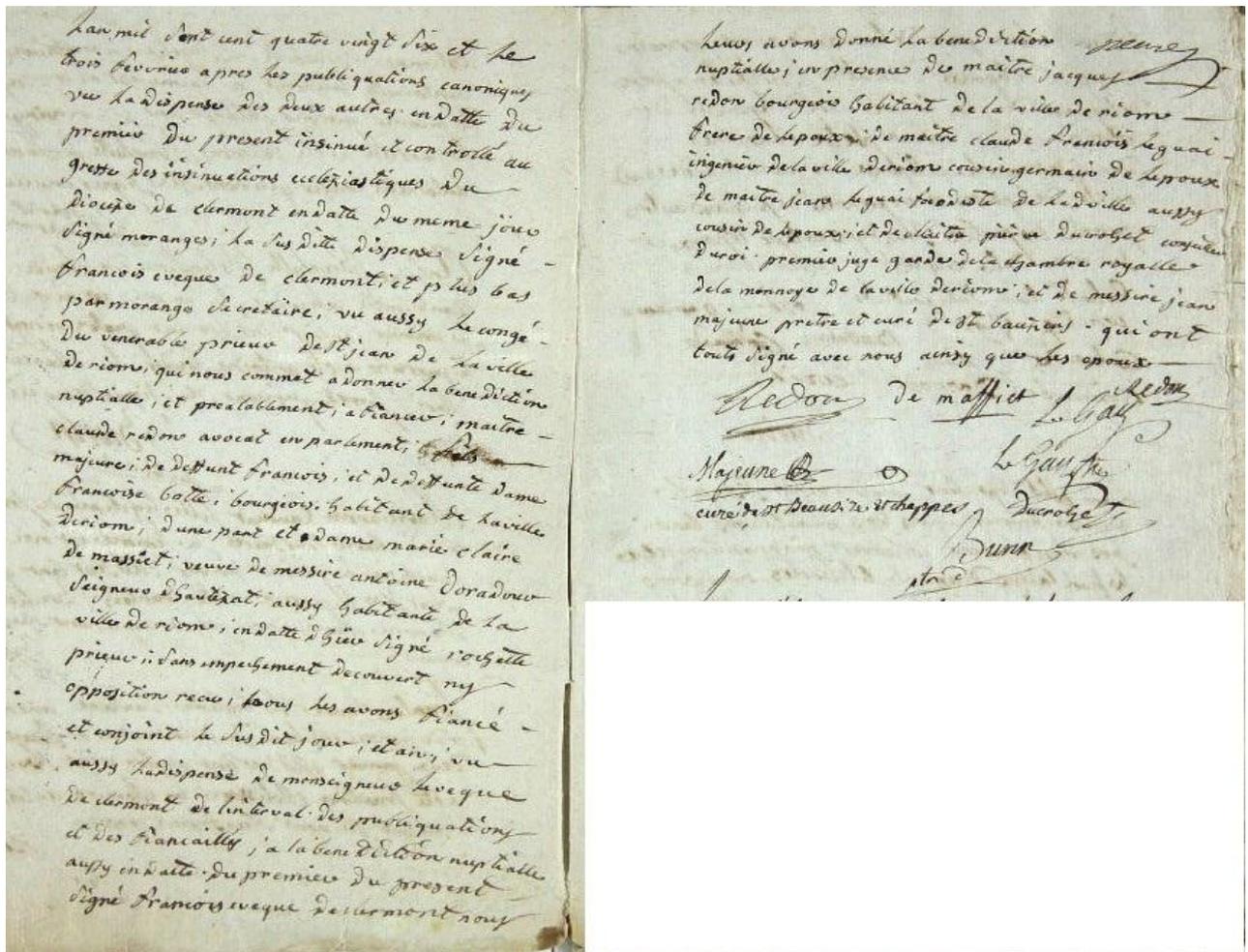
Muni des instructions et des cahiers remis par ses commettants, il est chargé d'exprimer les doléances du peuple, de tracer le tableau des misères du cultivateur et de la classe ouvrière.

Pendant la période des Etats Généraux, de l'Assemblée Nationale et de la Constituante, M. Redon prend une place éclatante parmi les orateurs de la Chambre et est nommé secrétaire de l'Assemblée.

Quelques députés fidèles, dont M. Redon, se rallient autour du trône menacé, et blâment l'esprit turbulent et les excès des innovateurs.

Ses derniers vœux et espérances s'envolent avec l'âme de l'infortuné Louis XVI et il doit cacher une tête proscrite par les décrets de la terrible Convention. Dépouillé de tout, sans ressources, sans fortune, il doit attendre un avenir meilleur. Les biens considérables que lui avait apportés la comtesse Marie Claire de Massiet, son épouse, sont confisqués.

Le mariage avec Marie Claire Massiet eut lieu le 3 février 1786 à Chappes. Cette dame était la veuve de messire Antoine d'Oradour, seigneur de Hautezat, comte d'Andefat.



Marie-Claire de Massiet portée sur la liste des émigrés, doit se retirer dans un village isolé et situé à quelques lieues de Paris, à Vitry-le-François. Elle cherchera en vain, après la tempête, à récupérer ses biens.



Napoléon arrive alors au pouvoir et les affaires reprennent pour Claude Redon. Le 28 floréal an VIII (18 mai 1800), il est appelé aux fonctions de Premier Président du Tribunal d'Appel, présidence qu'il préfère au siège du tribunal de cassation offert par ses amis et anciens collègues, Lebrun et Cambacérès. Il est installé avec sa compagnie le 3 messidor an VIII (22 juin 1800).

Le 25 prairial an XII (14 juin 1804), il est nommé membre de la Légion d'Honneur.

Comme tous les personnages distingués du royaume, Claude Redon est convoqué au sacre de l'Empereur.

Le 17 août 1810, de Premier Président de la cour impériale de Riom, il devient baron d'Empire.

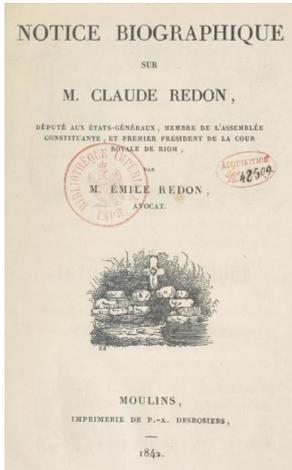
En 1814, il est chargé de porter ainsi que MM. Domingon, Thévenin, de Vissaguet, et Grenier, procureur général, comme lui mandataires de la Cour, au pied du trône de Louis XVIII, l'expression de leur fidélité et de leur dévouement ; ils sont alors reçus par le roi avec une distinction toute particulière le 28 mai 1814.

A cette même époque, le prince de Condé lui envoie un brevet délivré par le Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem***, qui le nomme chevalier de cet Ordre.

**** L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelé aussi ordre des Hospitaliers, est un ordre religieux catholique hospitalier et militaire qui a existé de l'époque des croisades jusqu'au début du XIX^e siècle.*

De nombreuses infirmités et de sourdes douleurs ont affaibli le vieux président. Au commencement de l'année 1818, Claude Redon est mis à la retraite. Il est très affecté par ce coup inattendu, lui qui croyait mourir sur le trône de la justice, et à l'âge de 79 ans, il dut abandonner ce temple où son éloquence avait si souvent retenti.

Il s'occupe dès lors à se recueillir davantage dans les pratiques de la religion, à commenter le texte des Saintes Ecritures.



Il meurt le 9 août 1820,
dans son château du Moulin-Neuf,
près de Maringué.



n° 33
 Redon
 (Claude)
 veuf
 âgé de 82 ans

Au milieu de vingt et le neuf août à deux heures après midi
 devant nous Pierre Bergonniou Maire officier de l'Etat civil de la
 ville de Maringué ont comparu Pierre Place sergier âgé de trente huit
 ans, et Claude Soalhat meunier âgé de vingt quatre ans, tous deux habitants
 de cette ville, lesquels nous ont déclaré que Monsieur Claude Redon, âgé
 de cinquante quatre vingt deux ans, veuf de dame Claire de Massiette veuve
 en premières nocces de Monsieur La Courte d'Oradour, premier président
 honoraire de la Cour Royale de la ville de Riom, habitant, et Chevalier
 de l'ordre Royal de la Légion d'honneur, est décédé ce jourd'hui dix heures
 du matin en sa Maison de campagne au lieu du moulin neuf dépendant
 de cette commune. De laquelle déclaration nous avons dressé le present acte
 que nous avons signé avec les déclarants, après que lecture en aura été faite.

Place, Soalhat, Bergonniou